NOM, Prénom:

Classe:

Fiche de Révision d'Education Civique 6ème (2ème Trimestre).

| Tiene de Revision d'Education Civique o (2 Timestre). |
|--|
| A/ Questionnaire à compléter : |
| I) Comment s'appelle notre pays ? |
| 2) Quelles sont les couleurs de notre <i>drapeau</i> ? |
| 3) Que représentent ces couleurs ? |
| |
| 4) Comment s'appelle <i>l'hymne national</i> de notre pays ? |
| 5) De quelle époque datent ces symboles (drapeau et hymne) ? |
| 6) Quelle est la <i>devise</i> de notre pays ? |
| 7) Quelle est la date de la <i>fête nationale</i> française ? |
| B) Pourquoi cette date a-t-elle été choisie ? |
| |
| 9) Pourquoi peut-on dire que la France est une <i>République</i> ? |
| |
| 10) Pourquoi peut-on dire que la France est une <i>démocrati</i> e ? |
| |
| |

B/Définitions à connaître :

Droit : ce que je peux faire sans y être obligé (je suis libre de choisir).

Devoir : ce que je dois faire sous peine de reproches ou même de sanctions.

Civisme : chaque jour, j'exerce mes droits en respectant mes devoirs et les libertés des autres.

Personne mineure : enfant qui est sous la responsabilité d'un adulte jusqu'à un certain âge (en France, 18 ans) et qui ne profite pas de la totalité de ses droits.

Autorité parentale : droits supplémentaires dont disposent les parents dans le but d'éduquer et de protéger leur(s) enfant(s).

Droit à l'éducation : droit de faire des études afin de choisir librement son avenir. Pour rendre ce droit accessible à tous les enfants, l'école doit être gratuite, laïque et obligatoire.

Le droit à l'éducation a été mis en place en France par les lois de Jules Ferry en 1881-1882. Ce droit est aussi inscrit dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant signée en 1989 par 191 pays membres de l'ONU.

Laïcité : *droit* de choisir sa religion mais *devoir* de ne pas l'afficher ou l'imposer aux autres.

Les règles de la laïcité en France (droits et devoirs) sont inscrites depuis 2013 dans la **Charte de la Laïcité**

C/ Droits et Devoirs des Enfants (situations à reconnaître):

Voir Fiche de Révision 1^{er} trimestre + www.sebbarthe.com

D/ Le Droit à l'Education :

. Lisez les phrases ci-dessous et indiquez si elles sont vraies ou fausses :

- 1. Le droit à l'éducation a été reconnu et accepté par tous les pays du monde :
- 2. Le droit à l'éducation est appliqué aujourd'hui dans tous les pays du monde :
- 3. En France, les premières grandes lois scolaires ont été mises en place par Jules Ferry :
- 4. En France, aujourd'hui, l'école publique est gratuite, laïque et obligatoire jusqu'à 16 ans :
- 5. En France, les parents sont obligés d'envoyer leurs enfants dans une école publique :
- 6. En France, les programmes scolaires sont les mêmes pour tous les élèves du pays :
- 7. En France, toutes les dépenses des établissements scolaires sont financées par le ministère de l'Education Nationale :
- 8. Dans un collège, toutes les décisions importantes sont prises par le/la principal(e) et le/la principal(e)-adjoint(e):
- 9. Dans un collège, il y a un Conseil d'administration qui réunit régulièrement des représentants de tous les personnels du collège, des parents et aussi des élèves :
- 10. Dans un collège, le règlement intérieur est écrit et validé par le personnel de la Vie scolaire (CPE, surveillants) :